

Centre
de services scolaire
des Samares

RAPPORT ANNUEL 2022-2023

Déposé le 20 décembre 2023

Québec 



Message de la Direction générale du Centre de services scolaire



Mesdames, Messieurs,

C'est avec fierté que nous vous présentons le rapport annuel du CSSS pour l'année 2022-2023. Ce document reflète notre engagement envers l'éducation et le bien-être de nos élèves.

Nous saluons le dévouement des membres de notre personnel qui, malgré les défis, continuent de mettre en œuvre des pratiques éducatives exemplaires. Leur engagement envers notre mission est le point de départ de notre réussite collective et nous les remercions pour le travail accompli.

De nombreux efforts sont déployés pour créer un environnement éducatif qui répond aux besoins de nos élèves. Nous sommes résolus à fournir des espaces d'apprentissage stimulants, inclusifs et sécuritaires, où chaque élève, jeune ou adulte, peut s'épanouir et atteindre son plein potentiel.

Ce rapport revêt une importance particulière, car il marque le bilan des résultats de notre premier Plan d'engagement vers la réussite. Chaque succès, chaque leçon apprise et chaque amélioration apportée contribuent à façonner notre avenir éducatif.

Nous vous invitons à parcourir ce rapport en partageant notre fierté collective pour les accomplissements de nos équipes et en reconnaissant l'impact positif de nos actions sur l'éducation de nos élèves.

Bonne lecture!



Nancy Lapointe
Directrice générale

Table des matières

1. Présentation du Centre de services scolaire.....	6
1.1. Le Centre de services scolaire en bref	6
1.2. Faits saillants	6
1.3. Services éducatifs et autres services.....	9
2. Gouvernance du Centre de services scolaire	10
2.1. Conseil d'administration	10
2.2. Autres comités de gouvernance	11
2.3. Code d'éthique et de déontologie applicable au conseil d'administration	12
2.4. Divulgence d'actes répréhensibles à l'égard d'organismes publics	13
3. Résultats.....	14
3.1. Plan d'engagement vers la réussite	14
3.1.1. Résultats du plan d'engagement vers la réussite (PEVR)	14
3.1.2. Objectifs établis par le ministre de l'Éducation	21
3.2. Lutte contre l'intimidation et la violence	21
3.2.1. Synthèse des événements relatifs à l'intimidation et à la violence déclarés au Centre de services scolaire	21
3.2.2. Interventions dans les écoles du Centre de services scolaire.....	24
3.3. Procédure d'examen des plaintes.....	24
4. Utilisation des ressources.....	25
4.1. Répartition des revenus du Centre de services scolaire	25
4.2. Ressources financières	28
4.3. Gestion et contrôle des effectifs	29
4.4. Contrats de service comportant une dépense de 25 000 \$ et plus.....	30
4.5. Ressources matérielles et technologiques	30
4.5.1. Ressources matérielles.....	30
4.5.2. Ressources informationnelles.....	31
5. Annexe du rapport annuel	32
5.1. Rapport du Protecteur de l'élève	32
5.2. Rapport d'activités du comité de parents	33

1. Présentation du Centre de services scolaire

1.1. Le Centre de services scolaire en bref

Le Centre de services scolaire des Samares (CSSS) compte 53 écoles primaires (72 établissements), 10 écoles secondaires, 1 école spécialisée ainsi que 12 centres de formation professionnelle et de formation générale des adultes situés sur son territoire.

Il voit à offrir des services éducatifs dans 4 municipalités régionales de comté (MRC) du territoire de Lanaudière, soit les MRC de D'Autray, Joliette, Matawinie et Montcalm. Près de 30 000 élèves (jeunes et adultes) sont présents dans nos différents établissements et plus de 4 500 personnes sont à l'emploi dans tous nos secteurs d'activités.

1.2. Faits saillants

Services éducatifs

- Chantiers de développements d'expertise :
 - Stratégies d'enseignement aux services des apprentissages,
 - Évaluation,
 - Insertion professionnelle,
 - Projet éducatif;
- Augmentation importante du service psychoéducation (augmentation de postes);
- Retour de la culture à l'école en force;
- Création d'îlots de services de classes HDAA.

Service du secrétariat général et des communications

- Optimisation et la bonification du service à la clientèle (traitement des plaintes);
- Amorce d'un projet afin de mettre en œuvre et d'améliorer les pratiques de gestion documentaire et de conservation des documents;
- Refonte du site Web du Centre de services scolaire;
- Accompagnement auprès du conseil d'administration;
- Application des lois et préservation des intérêts juridiques du Centre de services scolaire;
- Rédaction et diffusion des avis publics et consultations;
- Gestion des demandes de révision de décision (articles 9 à 12 de la LIP);
- Organisation d'événements médiatiques et protocolaires;
- Coordination des communications internes et externes;
- Gestion des demandes d'accès à l'information;
- Relations avec les médias;
- 855 demandes de relevés des apprentissages, bulletins et autres documents.

Centre multiservice des Samares

- 1034 diplomations et qualifications : 872 en formation professionnelle (DEP, ASP et AEP) et 162 en formation générale des adultes (DES et CFMS);
- Mise en œuvre pour le déploiement du programme Charpenterie-menuiserie à Saint-Michel-des-Saints. Début de la 1^{re} cohorte : octobre 2023;
- Mise en œuvre du projet « Transition après le secondaire » pour favoriser le raccrochage scolaire. Début de la 1^{re} cohorte : septembre 2023;
- Mise en œuvre du partenariat entre les centres de services scolaires des Mille-Îles, de la Rivière-du-Nord, de Laval et des Samares pour le déploiement du programme Retraitement des dispositifs médicaux. Les premières cohortes débiteront en 2024;
- Mise en place d'une structure participative d'amélioration continue (12 comités de travail) afin de réévaluer les pratiques et remettre en question les façons de faire pour assurer une offre de formations et de services optimale;
- Mise en ligne du plan d'accompagnement de l'élève : outil de référence pour le personnel identifiant les actions émises tout au long du parcours scolaire d'un élève en formation professionnelle et générale des adultes, et ce, de la demande d'information jusqu'à la diplomation;
- Médaille de bronze aux 16^{es} Olympiades québécoises des métiers et des technologies pour le programme Santé, assistance et soins infirmiers (Vanessa Pilon, élève au Centre d'excellence en santé de Lanaudière). Participation pour le programme Secrétariat (Maude Plante-Complaisance, élève du Centre de formation de Montcalm);
- Reddition de compte du projet éducatif 2019-2023 (cible de diplomations et qualifications atteinte à 82,2 %);
- Début d'élaboration du projet éducatif 2023-2027 : analyse du contexte interne et externe en vue de bien définir les enjeux, orientations et objectifs pour les 4 prochaines années, en cohérence avec le plan d'engagement vers la réussite (PEVR);
- Nombre de personnes admises : 2 352 en formation professionnelle, 3 071 en formation générale des adultes et 878 en formation générale des adultes – à distance.

Service de l'organisation scolaire et du transport

- Optimisation des circuits en prévision de l'année scolaire 2023-2024 en lien avec une augmentation de la clientèle scolaire afin de diminuer les manquements.

Clientèle officielle au 30 septembre 2022

- Passe-partout : 351 élèves
- Maternelle 4 ans : 292 élèves (incluant les 15 élèves 4 ans à demi-temps)
- Maternelle 5 ans : 2 315 élèves
- Primaire : 13 819 élèves
- Secondaire : 8 921 élèves (incluant les 52 élèves en concomitance)

Transport scolaire

- 20 050 élèves transportés matin et soir
- Flotte de 377 véhicules, composée de 260 autobus, 11 mi-adaptés et 106 berlines
- 47 956 km parcourus par jour

Service des technologies de l'information

Le Service des technologies de l'information (STI) a poursuivi ses travaux en matière de sécurité de l'information en procédant entre autres à la création du comité sur la sécurité de l'information et à la nomination du chef de la sécurité de l'information organisationnelle et des 2 coordonnateurs organisationnels des mesures de sécurité de l'information.

Le STI a intégré une communauté de pratique en intelligence numérique où se retrouvent des représentants des autres centres de services scolaires et commission scolaire des régions de Laval, Laurentides et Lanaudière, ainsi que du ministère de l'Éducation. Une mise à jour de la Politique sur la gestion des actifs informatiques a également été réalisée.

Service des ressources financières

- Dans un contexte de croissance, l'amélioration du traitement des comptes à payer s'imposait en 2022-2023. Le processus a donc été complètement révisé. Après différentes analyses, consultations et formations, nous avons procédé à l'implantation d'un serveur partagé permettant la transmission des factures de façon numérique, et ce, afin d'éliminer le traitement en format papier. Ainsi nous avons gagné en efficience et, par le fait même, réduit les délais de paiement auprès de nos fournisseurs;
- Optimisation de l'outil du budget révisé auprès des établissements primaires et secondaires afin de maintenir le même niveau de service, et ce, avec moins de personnel;
- Révision du processus de recouvrement des comptes de taxe scolaire impayés, et ce, dans le but d'améliorer notre taux de recouvrement. Ainsi, depuis cette année, la majorité de nos comptes en souffrance sont transmis en vente pour taxe (VPT) auprès de toutes les MRC de notre territoire. Ce qui a pour résultat de recouvrer l'intégralité des sommes dues.

Service des ressources humaines

- Implantation d'un système automatisé pour les candidatures internes « Je postule »;
- Intégration de nouveaux outils afin de gagner en visibilité et attractivité auprès des candidats externes et pourvoir plus rapidement nos postes vacants;
- Intégration de nouvelles stratégies de recrutement comme la chasse de têtes auprès des enseignants externes à notre organisation;
- Mise en œuvre de nouvelles stratégies en collaboration avec les relations de travail afin d'anticiper les affectations de l'été et s'assurer du placement des enseignants dès que possible en respect des conventions collectives;
- Identification de processus majeurs (dotation et paie) à revisiter dans le cadre du processus d'amélioration continue de l'organisation afin d'être plus efficient et agile;
- Développement de méthodes de travail collaboratives;
- Organisation de foires de l'emploi sur le territoire du CSSS et participation à plusieurs salons de l'emploi (Lanaudière, Mauricie et Montréal).

Service des ressources matérielles

- Mise en ligne du Plan directeur immobilier (PDI) en bref, dont une version animée;
- Nouvelle section « Nos chantiers » sur le site Web du Centre de services scolaire;
- Avancement de la construction de la nouvelle école de Notre-Dame-des-Prairies;
- Début des travaux d'agrandissement de l'école primaire de la Source d'Autray à Lanoraie;
- Préparation des plans et devis pour d'éventuels appels d'offres de construction :
 - remplacement de l'école primaire à Sainte-Marcelline,
 - construction d'une nouvelle école primaire à Saint-Lin-Laurentides,
 - agrandissement de l'école primaire Notre-Dame à Saint-Roch-de-l'Achigan,
 - agrandissement de l'école primaire Sainte-Bernadette à Notre-Dame-de-Lourdes;
- Près de 30 millions de dollars investis en maintien d'actifs dans nos établissements;
- Avancement du dossier d'opportunité pour la construction d'une école secondaire à Saint-Lin-des-Laurentides;
- Installation de classes modulaires :
 - 6 classes à l'école primaire Sainte-Thérèse à Joliette,
 - 6 classes à l'école primaire vers l'Avenir à Saint-Charles-Borromée,
 - 6 classes à l'école primaire des Eaux-Vives à Lavaltrie,
 - 6 classes à l'école primaire l'Oiseau-Bleu à Saint-Lin-Laurentides,
 - 12 classes à l'école secondaire des Chutes à Rawdon,
 - 12 classes à l'école secondaire du Havre-Jeunesse à Sainte-Julienne;
- Dépôt de 17 projets au Plan québécois des infrastructures 2023-2033.

1.3. Services éducatifs et autres services

Un Centre de services, au service des écoles et des gens!

L'année 2022-2023 fut l'année où les Services éducatifs ont mis leurs compétences au service de la création du PEVR. Ainsi, par la participation de certains membres de notre personnel, ces derniers ont pu nourrir les discussions qui ont permis de faire adopter un PEVR représentatif des enjeux de notre centre.

Nos conseillères et conseillers pédagogiques (CP), quant à eux, ont contribué à parfaire leurs compétences d'accompagnement en participant à une formation avec madame Geneviève Carpentier, chercheuse et professeure à l'Université de Montréal. Ce développement professionnel axé sur les apprentissages durables s'est vécu sur plusieurs rencontres. Avec ce nouveau bagage de connaissances, nos CP peuvent ainsi offrir un soutien amélioré aux équipes-écoles.

De plus, de nouvelles orientations ont été prises pour nos classes spécialisées. Après avoir créé des cellules d'experts pour permettre de réfléchir à nos services en classes spécialisées et voir à leur plein potentiel. De plus, avec l'augmentation de la clientèle, surtout dans la MRC Montcalm, une opération majeure de réaménagements de classes spécialisées a été annoncée au printemps 2023. Cette opération a cependant permis de réfléchir sur de nouveaux critères pour leur localisation. Ainsi, étant donné le grand territoire de notre centre, nous avons maintenant le souhait de rapprocher les élèves de classes spécialisées plus près de leur domicile, tel que notre politique EHDAA favorise. C'est à partir, entre autres, de ce critère que nous avons déterminé l'endroit des futures classes ainsi que certains déménagements pour d'autres.

Au niveau des services complémentaires, nous avons offert davantage de services dans les classes spécialisées du trouble du spectre de l'autisme (TSA) et de soutien aux comportements adaptatifs (SCA). Ces regroupements se sont vus octroyer des ajouts de service.

Quant aux élèves du préscolaire et du premier cycle, les services spécialisés, en amont, ont continué d'accompagner les équipes-écoles devant certains défis manifestés par quelques élèves ou groupes. Ce service est composé de psychoéducatrices et de TES.

2. Gouvernance du Centre de services scolaire

2.1. Conseil d'administration

La gestion des activités du CSSS est notamment assurée par un conseil d'administration (CA) et la Direction générale. Le rôle du CA en est un d'analyse de la situation afin d'avoir une vue rapprochée de l'organisation, d'établir des principes, des orientations et des objectifs pour l'amélioration des services éducatifs et la qualification des élèves.

Formé de 15 membres, dont 5 parents membres du comité de parents, 5 membres du personnel et 5 membres provenant de la communauté, le conseil d'administration est composé de personnes compétentes et aux profils variés.

Membres parents

- Marianne Traversy Aubin – district 1;
- Marie-Lou Racine – district 2;
- David Cousineau – président – district 3;
- Richard Beausoleil – district 4;
- Éric Ouimet – vice-président – district 5

Membres du personnel

- Béatrice Bourgeois – membre du personnel enseignant siégeant à ce titre sur un conseil d'établissement du CSSS;
- Méli-Rose Beaulieu – membre du personnel professionnel non enseignant siégeant à ce titre sur un conseil d'établissement du CSSS;
- Stéphanie Trudeau – membre du personnel de soutien siégeant à ce titre sur un conseil d'établissement du CSSS;
- Pierre Heynemand – direction d'établissement d'enseignement;
- Martine Lavallée – membre du personnel d'encadrement pouvant se prévaloir d'un droit de vote.

Membres de la communauté

- Hugo Allaire – personne détenant une expertise en matière de gouvernance, d'éthique, de gestion des risques ou de gestion des ressources humaines;
- Marjolaine Beaudry – personne détenant une expertise en matière financière ou comptable ou en gestion des ressources financières ou matérielles;
- Stéphanie Gilbert – personne issue du milieu communautaire, sportif ou culturel;
- Benoît Charlebois – personne issue du milieu municipal, de la santé, des services sociaux ou des affaires;
- Paméla Morel – personne âgée de 18 à 35 ans.

Calendrier des séances tenues

- 29 août 2022
- 27 septembre 2022 (extraordinaire)
- 25 octobre 2022
- 24 novembre 2022 (extraordinaire)
- 20 décembre 2022
- 26 janvier 2023 (extraordinaire)
- 21 mars 2023
- 16 mai 2023
- 15 juin 2023 (extraordinaire)
- 20 juin 2023

Réalisations du conseil d'administration

- Nomination d'une direction générale adjointe – volet administratif;
- Demandes au ministère de l'Éducation pour le Plan québécois des infrastructures – Année 2023-2033;
- Nomination des membres au comité d'enquête à l'éthique et à la déontologie;
- Choix des professionnels pour la construction de la nouvelle école primaire à Saint-Côme;
- Choix des fournisseurs pour l'aménagement et la location de classes modulaires;
- Objectif, principes et critères de répartition des allocations budgétaires – Année 2023-2024;
- Choix du fournisseur pour l'agrandissement et la rénovation de l'école primaire de la Source d'Autray à Lanoraie;
- Choix des professionnels pour la construction d'une nouvelle école primaire à Saint-Charles-Borromée;
- Adoption de la politique de gestion des actifs informatiques;
- Nomination d'un responsable du traitement des plaintes.

2.2. Autres comités de gouvernance

COMITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	
Nom du comité	Liste des membres
Comité de gouvernance et d'éthique	<ul style="list-style-type: none">• Jonathan Fontaine, directeur général adjoint – volet administratif;• Marie-Èlène Laperrière, secrétaire générale;• Hugo Allaire, administrateur;• Béatrice Bourgeois, administratrice;• Benoît Charlebois, administrateur;• Stéphanie Gilbert, administratrice.
Comité de vérification	<ul style="list-style-type: none">• Nancy Lapointe, directrice générale;• Marie-Claude Fredette, directrice du Service des ressources financières;• Édith Lapierre, directrice adjointe du Service des ressources financières;• Marjolaine Beaudry, administratrice;• Pierre Heynemand, administrateur;• Marie-Lou Racine, administratrice.
Comité de ressources humaines	<ul style="list-style-type: none">• Claudie Simard, directrice générale adjointe – volet amélioration continue;• Delphine Germon, directrice du Service des ressources humaines;• Pamela Morin, administratrice;• Éric Ouimet, administrateur;• Marianne Traversy Aubin, administratrice.

COMITÉS DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE	
Nom du comité	Liste des membres
Comité consultatif de gestion	<ul style="list-style-type: none"> • Directions et directions adjointes d'établissement; • Directions de service et, le cas échéant, membres du personnel d'encadrement.
Comité consultatif des services aux élèves handicapés et aux élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage	<ul style="list-style-type: none"> • 8 parents de ces élèves, désignés par le comité de parents; • 2 membres du personnel enseignant; • 1 membre du personnel de soutien; • 1 membre du personnel professionnel non enseignant; • 1 membre des organismes extérieurs; • 1 membre des directions d'école; • 1 membre de la Direction générale sans droit de vote.
Comité consultatif de transport	<ul style="list-style-type: none"> • Eddy Lajeunesse, directeur du Service de l'organisation scolaire et du transport – représentant de la Direction générale; • André La Vallée, régisseur du transport scolaire – représentant du Service de l'organisation scolaire et du transport; • Christine Riberdy, directrice d'école primaire – représentante des directions d'établissement; • Jocelyn Deshaies, représentant du comité de parents; • Stéphanie Trudeau, représentante du conseil d'administration; • Richard Beausoleil, représentant du conseil d'administration; • Marie-Josée Boulard, représentante des établissements d'enseignement privé; • Josée Lavaute, représentante du Cégep régional de Lanaudière; • Tanya Grenier, représentante des organismes publics de transport en commun.
Comité de parents	<ul style="list-style-type: none"> • 1 représentant de chaque école; • 1 représentant du comité consultatif des services aux élèves handicapés et aux élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage.

2.3. Code d'éthique et de déontologie applicable au conseil d'administration

Les membres du CA sont assujettis au *Règlement sur les normes d'éthique et de déontologie applicables aux membres du conseil d'administration d'un centre de services scolaire francophone*.

Dans le cadre de l'exercice de leurs fonctions au sein du CA ou auprès de tout comité formé par celui-ci ou auquel ils siègent à titre de membre du CA d'un centre de services scolaire, les membres sont tenus de respecter les normes d'éthique et de déontologie déterminées dans le règlement précité.

Aucune plainte n'a été reçue en 2022-2023 en lien avec les règles d'éthique et de déontologie applicables aux membres du CA.

2.4. Divulgence d'actes répréhensibles à l'égard d'organismes publics

En 2022-2023, le CSSS n'a pas fait l'objet d'actes répréhensibles à divulguer en vertu de la *Loi facilitant la divulgation d'actes répréhensibles à l'égard des organismes publics*.

Reddition de comptes 2022-2023 <i>Loi facilitant la divulgation d'actes répréhensibles à l'égard d'organismes publics</i>	Nombre de divulgations ou de communications de renseignements
1. Divulgations reçues par la personne responsable du suivi des divulgations.	0
2. Divulgations auxquelles il a été mis fin, en application du paragraphe 3° de l'article 22.	0
3. Divulgations fondées.	0
4. Divulgations réparties selon chacune des catégories d'actes répréhensibles visées à l'article 4 :	0
1° une contravention à une loi du Québec, à une loi fédérale applicable au Québec ou à un règlement pris en application d'une telle loi	0
2° un manquement grave aux normes d'éthique et de déontologie	0
3° un usage abusif des fonds ou des biens d'un organisme public, y compris de ceux qu'il gère ou détient pour autrui	0
4° un cas grave de mauvaise gestion au sein d'un organisme public, y compris un abus d'autorité	0
5° le fait, par un acte ou une omission, de porter gravement atteinte ou de risquer de porter gravement atteinte à la santé ou à la sécurité d'une personne ou à l'environnement	0
6° le fait d'ordonner ou de conseiller à une personne de commettre un acte répréhensible visé aux paragraphes 1° à 5	0
5. Communications de renseignements, effectuées en application du premier alinéa de l'article 23.	0

3. Résultats

3.1. Plan d'engagement vers la réussite

3.1.1. Résultats du plan d'engagement vers la réussite (PEVR)

ORIENTATION 1 : Diplômer et qualifier le plus grand nombre d'élèves								
Objectif	Indicateur	Cible	Résultats ¹ 2017-2018	Résultats ² 2018-2019	Résultats ² 2019-2020	Résultats ² 2020-2021	Résultats ² 2021-2022	Résultats ² 2022-2023
Augmenter de 61,8 % à 70 % le taux de diplomation et de qualification d'ici juin 2022. (Objectifs du MEES – écarts)	Le taux d'élèves diplômés (DES et DEP) et le taux d'élèves qualifiés (CFPT-CFMS). 7 ans <i>Données officielles MEQ</i>	70 %	Cohorte 2011 65,7 %	Cohorte 2012 64,6 %	Cohorte 2013 64,8 %	Cohorte 2014 69,2 %	Cohorte 2015 71,2 % Donnée non officielle Lumix*	Cohorte 2016 69,5 % Donnée non officielle Lumix*
	Écart entre les garçons et les filles : 13,7 % <i>Données officielles MEQ</i>	Aucune	Cohorte 2011 16,5 %	Cohorte 2012 18,0 %	Cohorte 2013 11,1 %	Cohorte 2014 15,1 %	Cohorte 2015 18,3 % Donnée non officielle Lumix*	Cohorte 2016 16,3 % Donnée non officielle Lumix*
	Écart entre les élèves HDAA et les élèves ordinaires : 29,4 % <i>Données officielles MEQ</i>	Aucune	Cohorte 2011 26,0 %	Cohorte 2012 28,0 %	Cohorte 2013 20,7 %	Cohorte 2014 32,9 %	Cohorte 2015 36,4 % Donnée non officielle Lumix*	Cohorte 2016 30,9 % Donnée non officielle Lumix*
	Le taux d'élèves qui obtiennent un premier diplôme ou une qualification avant l'âge de 20 ans. <i>Élèves appartenant au CSS</i> Données LUMIX – non officielles.	Aucune	Cohorte 2011 69,9 %	Cohorte 2012 68,8 %	Cohorte 2013 68,6 %	Cohorte 2014 70,5 %	Cohorte 2015 71,4 % 7 ans seulement	Cohorte 2016 69,3 % 7 ans seulement

¹ Résultats de la première année de reddition de comptes du PEVR.

² Résultats des années subséquentes du déploiement du PEVR.

^{3*} En date du 5 décembre, les données officielles du MEQ n'étaient pas disponibles.

ORIENTATION 1 : Diplômer et qualifier le plus grand nombre d'élèves

Objectif	Indicateur	Cible	Résultats ¹ 2017-2018	Résultats ² 2018-2019	Résultats ² 2019-2020	Résultats ² 2020-2021	Résultats ² 2021-2022	Résultats ² 2022-2023
Augmenter la persévérance scolaire en diminuant de 4 % à 3 % le taux d'élèves sortants sans diplôme ou qualification annuellement d'ici juin 2022.	A. Taux de sortants sans diplôme ni qualification <i>Indicateurs CSS - Données Lumix</i>	3 %	4,8 %	4,8 %	2,7 %	4 %	4,6 %	3,9 % ⁴
	B. Évolution du nombre d'inactifs et sans diplôme (CSS-LUMIX)	Aucune	339	343	204	317	394	369 ⁴
	C. Données officielles MEES <i>Dernières données disponibles 2019 (édition 2022)</i>	23,0 %	25,9 %	24,6 %	23,1 %	N/D	N/D	N/D
Augmenter le taux de réussite à l'épreuve de 4 ^e année du primaire en écriture de 85 % à 88 %. (Objectif du MEES)	Résultats à l'épreuve de 4 ^e année du primaire en écriture. <i>Données Lumix</i>	88 %	86,6 %	87,2 %	Aucune épreuve	Aucune épreuve	83,9 %	83,8 %
Augmenter de 7 % la proportion des élèves (réguliers, HDAA, en francisation et tout autre élève) se situant dans l'intervalle 70 % à 100 % d'ici juin 2022 en français et en mathématique.	<u>6^e année (primaire)</u>							
	- Écrire : de 68 % à 75 %	75 %	66 %	65,7 %	62,5 %	65,9 %	64,7 %	65,7 %
	- Lire : de 66 % à 73 %	73 %	64,5 %	68,8 %	64,9 %	67,6 %	69,1 %	69,3 %
	- Résoudre : de 68 % à 75 %	75 %	72,0 %	70,2 %	71,1 %	70,8 %	70,6 %	71,4 %
	- Utiliser : de 72 % à 79 %	79 %	71,8 %	70,8 %	76,7 %	74,8 %	74,2 %	74,4 %
	<u>Mathématique (secondaire)</u>							
	- S2 – Résoudre : de 59 % à 66 %	66 %	57,7 %	56,0 %	56,1 %	59,4 %	55,7 %	51,3 %
- S2 – Utiliser : de 52 % à 59 %	59 %	55,4 %	51,0 %	58,2 %	54,4 %	50,0 %	49,3 %	
- S4 CST – Résoudre : de 50 % à 57 %	57 %	48,7 %	54,6 %	53,8 %	46,3 %	44,1 %	50,3 %	
- S4 CST – Utiliser : de 40 % à 47 %	47 %	40,4 %	44,2 %	45,5 %	38 %	31,2 %	45,4 %	

⁴ Données Lumix prise le 24 novembre plutôt que le 30 septembre

ORIENTATION 1 : Diplômer et qualifier le plus grand nombre d'élèves

Objectif	Indicateur	Cible	Résultats ¹ 2017-2018	Résultats ² 2018-2019	Résultats ² 2019-2020	Résultats ² 2020-2021	Résultats ² 2021-2022	Résultats ² 2022-2023
	<u>Français (secondaire)</u> - S2 – Écrire : de 52 % à 59 % - S2 – Lire : de 50 % à 57 % - S5 – Écrire : de 43 % à 50 % - S5 – Lire : de 46 % à 53 %	59 % 57 % 50 % 53 %	50,4 % 50,1 % 46,4 % 40,4 %	46,6 % 48,1 % 50,0 % 45,8 %	52,4 % 53,4 % 52 % 56,2 %	49 % 51,7 % 50,1 % 57,7 %	43,9 % 46,7 % 46,9 % 56,9 %	42,4 % 44,1 % 42,6 % 48,8 %
Diminuer de 17,7 % à 15,7 % la proportion d'élèves entrant à 13 ans ou plus au secondaire. <i>(Objectif du MEES)</i>	Taux d'élèves avec une année de retard <i>Données Lumix</i>	15,7 %	17,6 %	16,9 %	14,9 %	13 %	15,5 %	14,7 %
Élaborer et déployer un plan d'action en approche orientante dans tous les établissements qui positionne la formation professionnelle au sein des différents parcours scolaires d'ici juin 2022.	Nombre d'établissements ayant déposé un plan sur le nombre total d'établissements (taux). <i>Données tirées de la collecte info</i>	N/D	N/D	N/D	N/D	N/D	89,1 %	N/D
	L'implantation obligatoire des contenus en orientation scolaire et professionnelle (COSP) s'est poursuivie au 3 ^e cycle du primaire et au 1 ^{er} cycle du secondaire. Des responsables COSP ont été nommés au primaire et des rencontres communes pour l'ensemble du personnel en orientation (secteurs des jeunes, de la formation professionnelle et de la formation générale des adultes).							
Augmenter la persévérance scolaire en diminuant de 40,8 % à 36,8 % le taux d'abandon en formation générale des adultes et de 23,5 % à 18,5 % en formation professionnelle.	Taux d'abandon en formation générale des adultes (FGA) et en formation professionnelle (FP)	FGA 36,8 % FP 18,5 %		30,4 % 14,1 %	37,7 % 13,8 %	39,8 % 15,8 %	Pas dans les rapports du CMS; aucune donnée disponible. Dans le rapport du PEVR, l'énoncé a été modifié pour le plus grand nombre au lieu d'identifier une cible.	37,7 % 15,4 %

ORIENTATION 2 : S'assurer que les établissements sont des milieux sains, sécuritaires et stimulants où l'implication des parents et la collaboration des partenaires sont sollicitées

Objectif	Indicateur	Cible	Résultats 2017-2018	Résultats 2018-2019	Résultats 2019-2020	Résultats 2020-2021	Résultats 2021-2022	Résultats 2022-2023
Favoriser et augmenter les actions annuellement à l'intérieur de plans qui assurent un milieu sain, sécuritaire, bienveillant et qui développe les habiletés sociales dans tous les établissements.	Nombre d'actions en lien avec la sécurité.	Non définie	<p>Dans le cadre de l'élaboration des projets éducatifs, les écoles, en fonction de l'analyse de leur milieu et des enjeux qui se sont dégagés, devaient faire un choix d'au moins un objectif en lien avec l'environnement sain et sécuritaire.</p> <p>De plus, toutes nos écoles ont un plan de lutte pour contrer l'intimidation et la violence.</p>					
Favoriser et augmenter les actions annuellement à l'intérieur de plans qui assurent le développement de saines habitudes de vie dans tous les établissements.	Nombre d'actions en lien avec les saines habitudes de vie, dont On bouge au cube. (Premières données → 2019)	Non définie	N/D	21	25	26	66 Toutes nos écoles (55 écoles primaires et 11 écoles secondaires) ont reçu du financement en lien avec les mesures 15023 et 15028.	
Augmenter le nombre d'établissements ayant un ou des projets où l'implication des parents et la collaboration des partenaires sont sollicitées dans un mandat défini par le projet éducatif des établissements.	Nombre d'établissements et nombre de projets. (Premières données → 2019)	Non définie	N/D	8	8	Donnée non-disponible (COVID)	Donnée non-disponible (COVID)	Donnée non-disponible

ORIENTATION 2 : S'assurer que les établissements sont des milieux sains, sécuritaires et stimulants où l'implication des parents et la collaboration des partenaires sont sollicitées

Objectif	Indicateur	Cible	Résultats 2017-2018	Résultats 2018-2019	Résultats 2019-2020	Résultats 2020-2021	Résultats 2021-2022	Résultats 2022-2023
Augmenter le nombre d'établissements ayant un ou des projets innovants et stimulants (culturels, sportifs, scientifiques, entrepreneuriaux, etc.) dans le cadre du projet éducatif des établissements.	Nombre d'établissements et nombre de projets. (Premières données → 2019)	Non définie	N/D	2	2	10	N/A De plus en plus d'établissements accordent une importance au développement global des élèves dans des milieux stimulants et augmentent le nombre de projets innovants à caractère culturel, scientifique ou entrepreneurial offert. Toutefois, nos outils ne permettent pas de connaître le nombre qui fait partie des projets éducatifs des écoles.	
Améliorer de 20,8 % à 17,8 % l'état des bâtiments du parc immobilier vers un état satisfaisant. <i>(Objectif du MEES)</i>	Données CSS sur l'état des infrastructures scolaires Données ministérielles	Départ 20,8 % PEVR 18,8 %	N/D	19,7 %	Donnée non disponible (en raison d'une migration logicielle)	Donnée non disponible (en raison d'une migration logicielle)	19,95 %	19 %

ORIENTATION 3 : Développer une organisation apprenante répondant aux besoins et capacités des élèves

Objectif	Indicateur	Cible	Résultats 2017-2018	Résultats 2018-2019	Résultats 2019-2020	Résultats 2020-2021	Résultats 2021-2022	Résultats 2022-2023
Engager 100 % du personnel enseignant dans un processus de développement continu.	Nombre d'enseignantes et d'enseignants sur le nombre total du personnel enseignant. (Premières données → 2019)		N/D	N/D	Indicateurs à déterminer en 2019	N/D	N/D	N/D
Déployer dans tous les établissements une ou des approches collaboratives à l'égard des pratiques pédagogiques.	Nombre d'établissements ayant déployé une ou des approches collaboratives. (Premières données → 2019)	Primaire Secondaire CMS	N/D	77 30 8	94 43 15	N/D	39 Primaire, secondaire et CMS En raison de la COVID, le nombre d'initiatives dans les établissements a diminué comparativement aux années antérieures.	N/D
Former 100 % du personnel complémentaire et de soutien en lien avec ses rôles et ses mandats selon les formations incontournables	Nombre de personnels complémentaires et de soutien formés annuellement par rapport au nombre de personnels. (Premières données → 2019)		Le Centre de services scolaire (CSS) se préoccupe grandement de la formation et de l'insertion professionnelle de son personnel qui passent par les écoles, le centre, le CSS ou des formations formelles offertes par des personnes de l'externe. Le recueil de l'ensemble des participants aux formations représente actuellement un défi avec les outils disponibles.					
Engager 100 % du personnel cadre dans une approche collaborative et dans un processus de développement des compétences des gestionnaires (le leadership pédagogique, les pratiques de gestion, l'accompagnement et la supervision du personnel).	Nombre de cadres, de directions et de directions adjointes d'établissement engagés dans un processus de développement sur le nombre de cadres, de directions et de directions adjointes d'établissement. (Premières données → 2019)		Les directions et directions adjointes d'établissement se sont engagées dans une approche collaborative en lien avec le processus d'élaboration des projets éducatifs (tables pédagogiques). Les nouvelles directions adjointes et nouveaux cadres ont participé à la « COP des nouveaux ». De plus, les nouvelles directions ont participé à la « COP des directions en promotion ».					

Le taux de diplomation a légèrement diminué pour la cohorte 2016. Bien que nous ayons atteint la cible pour la cohorte 2015, nous sommes à 0,5 % sous la cible pour la cohorte 2016. Probablement que le taux ministériel, historiquement supérieur au taux Lumix, nous amènera sur la cible.

La cohorte 2016 réduit l'écart de diplomation entre les garçons et les filles de 2015 de 18,5 % à 16,3 % ramenant le taux très près de celui 2011 mais l'écart s'est agrandi par rapport au moment où le PEVR a été mis en place.

La cohorte 2016 réduit également l'écart entre les élèves HDAA et les élèves ordinaires de 2015 de 35,2 % à 30,9 %. Par contre, l'écart est encore très grand.

Le taux d'élèves qui obtiennent un premier diplôme ou une qualification avant l'âge de 20 ans stagne autour de 70 %.

Le taux de sortants sans diplôme ni qualification de juin 2023 de 3,9 %, nous ramène presque au taux de départ de 4 %.

En 2022-2023 le taux de réussite à l'épreuve de 4^e année est de 83,8 %, soit 1,2 % sous la mesure de départ de 85 %.

Pour ce qui est de l'augmentation de la proportion d'élèves dans l'intervalle 70-100 % en français et mathématique, les résultats sont plus près des valeurs de départ que des cibles.

La proportion d'élèves arrivant au secondaire avec une année de retard a diminué de 15,3 % en 2021-2022 à 14,7 % en 2022-2023, atteignant ainsi l'objectif fixé du PEVR qui était de réduire ce taux à 15,7 %.

Cette année, il n'y a pas eu de nouvelles collectes d'informations pour le nombre d'établissements ayant déployé un plan d'action en approche orientante. La collecte d'info de 2021-2022 indiquait que 89,1 % des établissements avaient un plan.

Selon les données fournies par le CMS, leurs taux d'abandon sont en baisse pour 2022-2023. Ils atteignent les cibles fixées dans le PEVR pour la FP. La FGA, avec 37,7 % est à moins d'un pourcent de leur cible initiale de 36,8 %.

3.1.2. Objectifs établis par le ministre de l'Éducation

Ces objectifs, qui concernent le CSSS, sont indiqués à même les grilles présentées au point 3.1.1. ci-dessus.

ENJEU 1 : L'INCLUSION ET LA RÉUSSITE DE TOUTES ET DE TOUS Orientation 1 : Offrir à toutes et à tous, dès l'enfance, les meilleures conditions pour apprendre et réussir tout au long de leur vie							
Objectif	Indicateur	Résultats 2017-2018	Résultats 2018-2019	Résultats 2019-2020	Résultats 2020-2021	Résultats 2021-2022	Résultats 2022-2023
Agir tôt, rapidement et de façon concertée auprès des élèves	Nombre total de classes de maternelle 4 ans Indicateur lié à l'atteinte de l'objectif interministériel de réduction du taux de vulnérabilité des enfants	7	9	14	16	22	23
Accroître la réussite des élèves Données officielles MEQ	Taux d'élèves qui obtiennent un premier diplôme ou une première qualification au secondaire après 5 ans <i>Les cibles et la valeur de départ sont des données MEQ – Plan stratégique</i>	Cohorte 2013 54,7 %	Cohorte 2014 56,5 %	Cohorte 2015 63,5 %	Cohorte 2016 62,0 %	Cohorte 2017 N/D	Cohorte 2018 56,6 % Donnée non officielle Lumix

3.2. Lutte contre l'intimidation et la violence

3.2.1. Synthèse des événements relatifs à l'intimidation et à la violence déclarés au Centre de services scolaire

Échelle
Aucun événement
Moins de 10 événements déclarés
De 10 à 19 événements déclarés
De 20 à 39 événements déclarés
40 et plus événements déclarés

Établissement scolaire	INTIMIDATION (fréquence des événements)	VIOLENCE (fréquence des événements)	Proportion d'interventions qui ont fait l'objet d'une plainte auprès du protecteur de l'élève
ÉCOLES PRIMAIRES			
Ami-Soleil, de l'	Aucun événement	Aucun événement	-
Amis-Soleils, des	Aucun événement	Moins de 10 événements déclarés	-
Arc-en-Ciel, de l'	Aucun événement	Aucun événement	-
Aubier, de l'	Aucun événement	Moins de 10 événements déclarés	-
Avenir, vers l'	Aucun événement	Aucun événement	-
Bérard	Aucun événement	Aucun événement	-
Bernèche	Aucun événement	Aucun événement	-

Établissement scolaire	INTIMIDATION (fréquence des événements)	VIOLENCE (fréquence des événements)	Proportion d'interventions qui ont fait l'objet d'une plainte auprès du protecteur de l'élève
Boutons-d'Or, des	40 et plus événements déclarés	Moins de 10 événements déclarés	-
Brise-Vent, des	Moins de 10 événements déclarés	Aucun événement	-
Carrefour-des-Lacs, du	Moins de 10 événements déclarés	Moins de 10 événements déclarés	-
Christ-Roi	Aucun événement	Aucun événement	-
Dominique-Savio (Nd-D-Prairies)	Aucun événement	Aucun événement	-
Dominique-Savio (Saint-Esprit)	Aucun événement	Aucun événement	-
Dusablié	Aucun événement	Aucun événement	-
Eaux-Vives, des	Aucun événement	Aucun événement	-
Emmélie-Caron	Aucun événement	Aucun événement	-
Envolée, de l'	Aucun événement	Aucun événement	-
Explorateurs, des	Aucun événement	Aucun événement	-
Gentiane, de la	Moins de 10 événements déclarés	Moins de 10 événements déclarés	-
Germain Caron	Aucun événement	Aucun événement	-
Grand-Pré	Aucun événement	Aucun événement	-
Île Saint-Ignace, de l'	Aucun événement	Aucun événement	-
Jean-Chrysostôme-Chaussé	Moins de 10 événements déclarés	Aucun événement	-
Louis-Joseph-Martel	Aucun événement	Aucun événement	-
Marie-Charlotte	Aucun événement	Moins de 10 événements déclarés	-
Maternelle Sainte-Geneviève	Aucun événement	Aucun événement	-
Monseigneur J.-A. Papineau	Moins de 10 événements déclarés	Moins de 10 événements déclarés	-
Monseigneur Jetté	Aucun événement	Aucun événement	-
Notre-Dame (Saint-Alexis)	Aucun événement	Aucun événement	-
Notre-Dame (Saint-Félix)	Aucun événement	Aucun événement	-
Notre-Dame (Saint-Roch)	De 10 à 19 événements déclarés	Moins de 10 événements déclarés	-
Notre-Dame-de-Fatima	Aucun événement	Aucun événement	-
Notre-Dame-de-la-Merci	Aucun événement	Aucun événement	-
Notre-Dame-de-la-Paix	Aucun événement	Moins de 10 événements déclarés	-
Notre-Dame-du-Sacré-Cœur	40 et plus événements déclarés	Aucun événement	-
Oiseau Bleu, de l'	Aucun événement	Aucun événement	-
Panet	Aucun événement	Aucun événement	-
Préambule, du	Aucun événement	Aucun événement	-
Rafales, des	Aucun événement	Aucun événement	-
Rose-des-Vents	Aucun événement	Aucun événement	-
Ruisseau, du	Aucun événement	Aucun événement	-
Sacré-Cœur-de-Jésus	Aucun événement	Aucun événement	-
Saint-Alphonse	Aucun événement	Moins de 10 événements déclarés	-
Saint-Cœur-de-Marie	Aucun événement	Aucun événement	-
Saint-Côme	Aucun événement	Aucun événement	-
Sainte-Anne (Rawdon)	Moins de 10 événements déclarés	Moins de 10 événements déclarés	-
Sainte-Anne (Saint-Cuthbert)	Aucun événement	Aucun événement	-
Sainte-Anne (Saint-Norbert)	Aucun événement	Aucun événement	-

Établissement scolaire	INTIMIDATION (fréquence des événements)	VIOLENCE (fréquence des événements)	Proportion d'interventions qui ont fait l'objet d'une plainte auprès du protecteur de l'élève
Sainte-Bernadette	Aucun événement	Aucun événement	-
Sainte-Geneviève	Aucun événement	Aucun événement	-
Sainte-Hélène	Moins de 10 événements déclarés	Moins de 10 événements déclarés	-
Sainte-Marcelline	Aucun événement	Aucun événement	-
Sainte-Marguerite	Aucun événement	Aucun événement	-
Sainte-Marie	Aucun événement	Aucun événement	-
Sainte-Marie-Salomé	Aucun événement	Aucun événement	-
Saint-Émile	Aucun événement	Aucun événement	-
Sainte-Thérèse	Moins de 10 événements déclarés	Aucun événement	-
Saint-Jean-Baptiste	Aucun événement	Moins de 10 événements déclarés	-
Saint-Joseph (Saint-Liguori)	Aucun événement	Aucun événement	-
Saint-Joseph (Berthierville)	Aucun événement	Moins de 10 événements déclarés	-
Saint-Louis	Aucun événement	Moins de 10 événements déclarés	-
Saint-Louis-de-France	Moins de 10 événements déclarés	Aucun événement	-
Saint-Pierre	Aucun événement	Aucun événement	-
Saint-Théodore-de-Chertsey	Moins de 10 événements déclarés	Aucun événement	-
Sir-Wilfrid-Laurier	Aucun événement	Aucun événement	-
Source d'Autray, de la	Moins de 10 événements déclarés	Moins de 10 événements déclarés	-
Source, de la	Aucun événement	Aucun événement	-
Tourbillons, des	Aucun événement	Aucun événement	-
Vert-Demain	40 et plus événements déclarés	Moins de 10 événements déclarés	-
Virevent	Aucun événement	Moins de 10 événements déclarés	-
Wilfrid-Gervais	Aucun événement	Aucun événement	-
Youville	Aucun événement	Aucun événement	-
ÉCOLES SECONDAIRES			
Achigan, de l'	Moins de 10 événements déclarés	Aucun événement	-
Barthélemy-Joliette	Moins de 10 événements déclarés	De 10 à 19 événements déclarés	-
Bermon	Aucun événement	Moins de 10 événements déclarés	-
Chutes, des	Aucun événement	Moins de 10 événements déclarés	-
Érablière, de l'	Moins de 10 événements déclarés	Aucun événement	-
Havre-Jeunesse, du	Moins de 10 événements déclarés	De 10 à 19 événements déclarés	-
Montagnes, des	Aucun événement	Moins de 10 événements déclarés	-
Pierre-de-Lestage	Aucun événement	Moins de 10 événements déclarés	-
Rive, de la	De 10 à 19 événements déclarés	Moins de 10 événements déclarés	-
Thérèse-Martin	40 et plus événements déclarés	Aucun événement	-
ÉCOLE SPÉCIALISÉE			
Espace-Jeunesse, de l'	Aucun événement	Aucun événement	-

3.2.2. Interventions dans les écoles du Centre de services scolaire

L'ensemble des écoles primaires et secondaires a mis en place un plan de lutte pour prévenir et combattre l'intimidation et la violence à l'école. De plus, un certain nombre d'écoles primaires et secondaires ont aussi mis en œuvre un plan de développement des habiletés sociales. Ces deux plans permettent de soutenir le climat bienveillant des écoles tout en développant les compétences sociales des élèves. Il est également important de mentionner que toutes les écoles offrent un soutien ciblé pour des élèves ayant des difficultés en lien avec les apprentissages sociaux.

3.3. Procédure d'examen des plaintes

Conformément au Règlement sur la procédure de traitement des plaintes du CSSS, le cheminement d'une plainte se déroule principalement en trois (3) étapes :

1. Dans un premier temps, le plaignant s'adresse directement à la personne concernée, à la direction d'établissement ou du service administratif visé;
2. Dans un deuxième temps, si le plaignant demeure insatisfait, il communique avec la responsable du traitement des plaintes du CSSS;
3. Finalement, dans l'éventualité où le plaignant reste insatisfait de l'examen de sa plainte ou du résultat de celui-ci, la responsable du traitement des plaintes informe le plaignant de son droit d'exercer l'un ou l'autre des deux recours possibles :
 - soit une plainte au Protecteur de l'élève,
 - soit une demande de révision de la décision au conseil d'administration du CSSS, selon les critères prévus à la *Loi sur l'instruction publique*.

Au cours de l'année 2022-2023, la responsable du traitement des plaintes a traité 338 plaintes. Une seule plainte a fait l'objet d'une demande de révision auprès du conseil d'administration.

En ce qui a trait aux plaintes où des actes d'intimidation ou de violence sont allégués par les parents, la responsable a traité 67 plaintes.

4. Utilisation des ressources

4.1. Répartition des revenus du Centre de services scolaire

Les objectifs de la répartition annuelle des revenus sont de donner aux établissements la plus grande latitude possible dans les choix budgétaires qu'ils exercent dans le cadre de leur mission éducative, et ce, en vue d'une éducation de grande qualité et de la réussite de tous les élèves.

Voici les principes de la répartition annuelle des revenus :

1. L'article 275 de la *Loi sur l'instruction publique* encadre le processus de répartition budgétaire.
2. Le budget du CSSS doit respecter l'équilibre budgétaire entre les revenus et les dépenses ou présenter un déficit selon l'autorisation du ministère de l'Éducation (MEQ).

Les revenus proviennent principalement de trois sources :

- subventions du MEQ;
- taxe scolaire;
- revenus spécifiques.

3. La répartition des ressources financières se fait avec le plus grand souci d'équité et de transparence.
4. La répartition des allocations budgétaires se fait dans le respect des lois, règlements, conventions collectives, politiques et procédures auxquels sont assujettis le CSSS et ses établissements.
5. Le CSSS prévoit les ressources financières nécessaires pour financer l'ensemble des activités éducatives et administratives dans les établissements primaires, secondaires, le Centre multiservice, en tenant compte des inégalités sociales et économiques et des besoins exprimés par les établissements.
6. Le CSSS prévoit les ressources financières nécessaires afin de financer les activités relatives au maintien et au bon fonctionnement des comités.
7. Le CSSS, pour répondre aux exigences de sa mission et de la *Loi sur l'instruction publique*, retiendra les sommes nécessaires à la gestion :
 - du service de la dette;
 - de la Direction générale;
 - des services administratifs;
 - des services éducatifs;
 - des investissements.
8. Le CSSS prévoit les ressources financières nécessaires pour gérer, de façon centralisée, les activités relatives aux établissements, notamment :
 - rémunération du personnel enseignant et du personnel non enseignant;
 - absentéisme à court et à long terme;
 - perfectionnement du personnel non enseignant;
 - perfectionnement du personnel enseignant, en partie;
 - entretien des terrains;
 - entretien, réparations et conservation des bâtiments;
 - coûts d'énergie;
 - téléphonie et télécommunications;
 - transport des élèves, matin et soir.

9. La répartition des ressources financières entre les établissements s'effectue selon des règles de base uniformes en prenant en compte, s'il y a lieu, des indices socio-économiques.
10. Les mesures budgétaires destinées à un transfert vers le budget des établissements d'enseignement (référence annexe 3 des règles budgétaires du MEQ) doivent faire l'objet, au préalable, d'une consultation auprès des directions d'établissement ou du comité de répartition des ressources (CRR).

Toutefois, dans un souci d'efficacité, en ce qui a trait au processus de consultation, lorsqu'il y a dépôt, soit de modifications ou de nouvelles mesures par le MEQ et, si le CRR fait le constat, unanimement, que le modèle de répartition (basé sur la formule d'allocation) présenté par le MEQ correspond aux besoins de l'organisation, il est proposé par le CRR d'en informer le conseil consultatif de gestion (CCG) plutôt que de le consulter.

11. Les secteurs de la formation professionnelle, de l'éducation générale des adultes et du service aux entreprises et à la communauté s'autofinancent une fois qu'ils ont reçu l'ensemble des revenus provenant du MEQ et leur portion de taxe scolaire, des revenus spécifiques, déduction faite de la quote-part des services administratifs et corporatifs dont ils bénéficient.
12. La surveillance du midi et le transport du midi sont des activités décentralisées aux établissements et elles s'autofinancent. L'utilisation des surplus devra respecter les règles d'utilisation des allocations budgétaires indiquées à la page 8. Les déficits doivent être justifiés au CSSS et un plan de redressement, adopté par le conseil d'établissement, devra être présenté au CSSS.
13. La répartition des allocations du MEQ entre les services de garde se fera de façon équitable de manière à créer des conditions d'opérations similaires d'un service de garde à l'autre et de favoriser le maintien de l'autofinancement de tous les services de garde.

L'esprit de la répartition équitable des allocations exclut la possibilité d'exploiter le modèle pour en tirer un profit supplémentaire pour un service de garde en particulier.

Le projet d'ouverture de points de service devra faire l'objet d'analyse avec les Services éducatifs et le Service des ressources financières, au plus tard en janvier.

Les services de garde ont l'obligation de s'autofinancer. Les déficits doivent être justifiés au CSSS et un plan de redressement, adopté par le conseil d'établissement, devra être présenté au CSSS.
14. Dans l'éventualité où une capacité budgétaire est dégagée lors du budget (initial ou révisé) du CSSS, il est convenu que les besoins seront ceux énoncés lors de la consultation des gestionnaires et serviront à orienter les décisions budgétaires.
15. Dans un souci de soutenir les établissements du secteur jeunes et adultes ainsi que les différents services, un pourcentage maximum (4 %) (informations basées sur le dernier budget initial disponible) est calculé pour les activités administratives. Les bonifications des services administratifs feront l'objet, au préalable, d'une autorisation par la Direction générale.
16. Considérant le mode de financement actuel misant sur la décentralisation des mesures financières aux établissements, les services de niveau 1, 2 et 3 devraient être financés par les sommes décentralisées aux établissements à l'exception des seuils minimaux de service. Les services professionnels des paliers supérieurs 4, 5, 6, 7 et 8 seront assumés centralement.

Critères servant à déterminer les montants alloués :

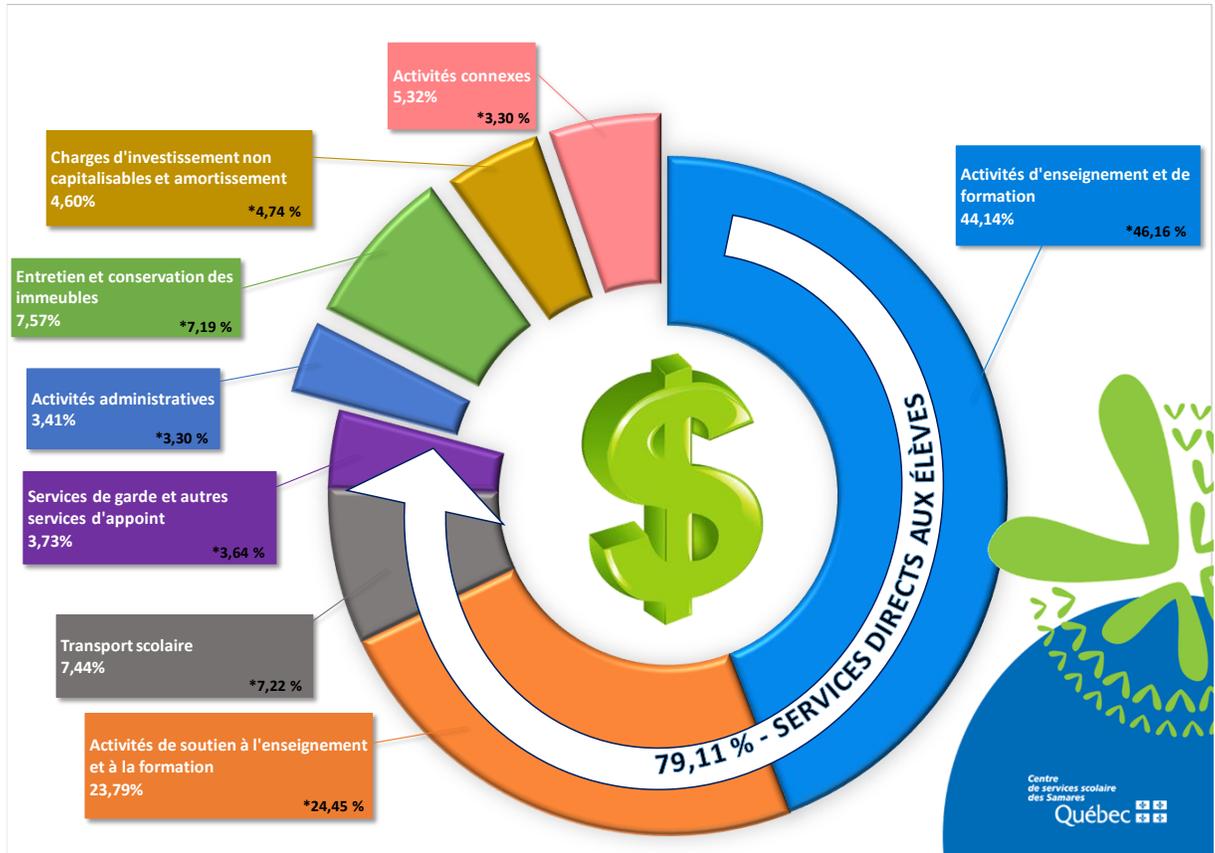
1. La répartition des allocations budgétaires au secteur jeune se fera sur la base de la clientèle officielle au 30 septembre de l'année en cours, à moins d'indication contraire.

2. La répartition des allocations budgétaires aux secteurs de la formation générale des adultes et de la formation professionnelle se fera selon le financement établi de la certification de l'année en cours, à moins d'indication contraire.
3. Les allocations supplémentaires du MEQ seront réparties selon les clientèles visées en tenant compte, s'il y a lieu, des indices socio-économiques et seront non transférables, à moins d'indication contraire.
4. La répartition du personnel enseignant financé par le MEQ s'effectuera entre les établissements, par ordre d'enseignement préscolaire, primaire et secondaire, pour chacun des établissements, selon le modèle d'allocation pour les activités éducatives.
5. La répartition du personnel en éducation spécialisée se fera selon les indicateurs.
6. La répartition du personnel en psychologie et psychoéducation se fera selon les indicateurs.
7. La répartition des services en ergothérapie se fera selon les indicateurs.
8. La répartition des services en orthophonie se fera selon les indicateurs.
9. La répartition des services d'aide pédagogique (orthopédagogie) se fera selon les indicateurs.
10. La répartition du service d'animation de vie spirituelle et d'engagement communautaire se fera selon les indicateurs.
11. La répartition des services d'orientation se fera selon les indicateurs (annexe 8).
12. La répartition du personnel préposé aux élèves handicapés se fera selon les indicateurs.
13. La répartition des autres services complémentaires pour les techniciennes, techniciens en organisation scolaire et les surveillants et surveillantes sauveteurs se fera selon les indicateurs.
14. La répartition du personnel de soutien administratif au primaire se fera selon les indicateurs.
15. La répartition du personnel de soutien administratif au secondaire se fera selon les indicateurs.
16. La répartition des allocations budgétaires décentralisées pour le personnel de soutien en entretien se fera selon les indicateurs.
17. La répartition des allocations budgétaires décentralisées pour les dépenses de fonctionnement des établissements se fera selon les indicateurs.
18. La répartition des ressources financières au Centre multiservice se fera selon les indicateurs.
19. Le mode d'allocation pour les dépenses d'investissement se fera selon les indicateurs.
20. La répartition de la subvention MEQ pour les services de garde se fera selon les indicateurs.
21. Une allocation budgétaire de fonctionnement sera accordée au comité de parents et au comité consultatif des services aux élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissages (HDAA).

4.2. Ressources financières

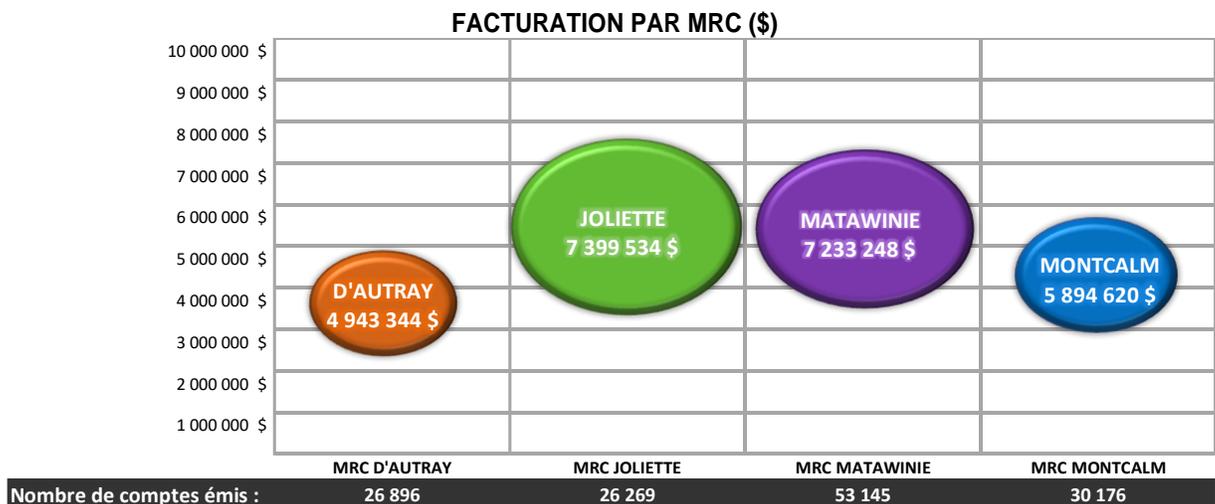
Le financement du CSSS est constitué, principalement, de subventions versées par le MEQ et de la taxe scolaire, et ce, conformément à la *Loi sur l'instruction publique*.

Résultats financiers 2022-2023 pour chaque dollar investi



* Données 2021-2022 (pour fin de présentation, à noter que certains % ont été modifiés afin d'être comparables)

Informations relatives à la taxe scolaire



4.3. Gestion et contrôle des effectifs

RÉPARTITION DE L'EFFECTIF EN HEURES RÉMUNÉRÉES POUR LA PÉRIODE DU 1 ^{ER} AVRIL 2022 AU 31 MARS 2023				
Catégorie d'emploi	Heures travaillées (1)	Heures supplémentaires (2)	Total d'heures rémunérées (3) = (1) + (2)	Nombre d'employés pour la période visée
Personnel d'encadrement	323 559,09	0,00	323 559,09	215
Personnel professionnel	406 158,31	1 031,80	407 190,11	312
Personnel enseignant	2 944 732,62	15 919,06	2 960 651,68	4 359
Personnel de bureau, technicien et assimilé	2 017 883,90	4 690,65	2 022 574,55	2 610
Ouvriers, personnel d'entretien et de service	391 690,31	1 820,10	393 510,41	444
Total en heures	6 084 024,22	23 461,61	6 107 485,83	7 940

RÉSUMÉ DU NIVEAU DE L'EFFECTIF DU 1 ^{ER} AVRIL 2022 AU 31 MARS 2023	
Cible établie par le ministre de l'Éducation (A) Source : Information transmise par le ministère de l'Éducation du Québec (MEQ) via CollecteInfo	5 692 775,39
Total des heures rémunérées effectuées (B) Source : Information transmise par le MEQ via CollecteInfo	6 084 024,22
Ampleur du dépassement, s'il y a lieu Calcul : (C) = (B) – (A)	391 248,83
Respect du niveau de l'effectif Choix de réponse : Oui/Non	Non

La cible du MEQ a été dépassée, entre autres, pour les raisons suivantes : embauches reliées à la COVID-19 (notamment pour la désinfection et les remplacements), hausse de clientèle au secteur des jeunes, agrandissements d'écoles primaires, embauches pour répondre à la mesure de maintien du bâtiment, ajout et maintien de mesures visant l'embauche de personnels variés, augmentation des classes spécialisées (élèves HDAA).

Connaissance appropriée du français

Le Centre de services scolaire des Samares exige la connaissance d'une langue autre que le français (anglais) pour occuper certains postes, soit :

- pour le personnel enseignant dédié à l'enseignement des cours de langue seconde, ce qui signifie 160 postes;
- pour le personnel professionnel (conseiller pédagogique) dédié à l'enseignement des cours de langue seconde, ce qui signifie 1 poste;
- pour le personnel de soutien (secrétaire) dédié au service à la clientèle anglophone concernée par le transport scolaire, ce qui signifie 1 poste.

4.4. Contrats de service comportant une dépense de 25 000 \$ et plus

CONTRATS DE SERVICE COMPORTANT UNE DÉPENSE DE 25 000 \$ ET PLUS, CONCLUS ENTRE LE 1 ^{ER} AVRIL 2022 AU 31 MARS 2023		
	Nombre de contrats	Montant du contrat (avant taxes)
Contrats de service avec une personne physique	0	N/A
Contrats de service avec un contractant autre qu'une personne physique	66	11 804 986,30 \$
Total	66	11 804 986,30 \$

4.5. Ressources matérielles et technologiques

4.5.1. Ressources matérielles

Maintien de l'actif immobilier du 1^{er} avril 2022 au 31 mars 2023

Dans le cadre de la mesure de maintien d'actifs 2022-2023, le MEQ a accordé une aide financière de 19 076 130 \$ (en maintien d'actifs) et de 7 019 511 \$ (en résorption du déficit de maintien) pour un grand total de 26 095 641 \$. De plus, une aide supplémentaire de 3 127 703 \$ a été accordée dans le cadre de la mesure Réfection et transformation des bâtiments.

2021-2022 (année précédente)		2022-2023 (année de reddition de comptes)	
Solde non investi, ni engagé	Investissements réalisés	Sommes engagées	Sommes non investies, ni engagées
0 \$	8 209 361 \$	26 095 641 \$	0 \$
0 \$	2 814 703 \$	3 127 703 \$	0 \$

Ajouts d'espace (construction et agrandissements) PQI 2022-2032

2022-2023 (année de reddition de comptes)		
Investissements réalisés	Sommes engagées	Sommes non investies, ni engagées
0 \$	38 736 266 \$	0 \$

Concernant la mesure d'accessibilité, un investissement de 266 424 \$ a été réalisé.

4.5.2. *Ressources informationnelles*

- Début des travaux dans le cadre du programme de consolidation des centres de traitement informatique.
- Déploiement du portail Web « Je postule! ».
- Implantation de l'authentification multifacteur dans le cadre des travaux en matière de sécurité de l'information.
- Remplacement des équipements de télécommunication : 248 700 \$.
- Ajout d'équipements dans le cadre du plan d'action numérique : 866 000 \$.
- Ajout d'équipements pour les élèves HDAA : 179 600 \$.
- Mise aux normes du parc informatique :
 - 1 101 900 \$ pour le secteur de la formation générale;
 - 136 900 \$ pour le secteur de la formation professionnelle.

5. Annexe du rapport annuel

5.1. Rapport du Protecteur de l'élève

Conformément aux articles 220.2 et 242 de la *Loi sur l'instruction publique* et au *Règlement sur la procédure d'examen des plaintes* du Centre de services scolaire des Samares, voici mon rapport annuel à titre de Protecteur de l'élève.

Outre des demandes non comptabilisées portant strictement sur de l'information/référence/écoute, j'ai reçu 89 plaintes pour cette période. Cependant, 4 de ces plaintes sont demeurées sans suite, faute par les plaignants de reprendre contact avec moi suite à un message que je leur ai laissé.

Les 85 plaintes traitées l'ont été de la manière suivante:

- 10 plaintes ont, après analyse sommaire, été rejetées avec une lettre explicative à l'appui;
- 49 plaintes ont été retournées à l'interne pour traitement ou ont fait l'objet d'un travail conjoint avec l'instance concernée;
- 12 plaintes portaient sur des allégations d'intimidation/violence ou harcèlement;
- 8 plaintes portaient sur des allégations de racisme, discrimination ou injustice;
- 6 messages téléphoniques étaient inaudibles ou ne comportaient pas de coordonnées pour prendre contact.

Les objets des plaintes portaient principalement sur les objets suivants :

• demandes de mesures ou services particuliers pour des enfants à besoins	24 %
• contestation de transfert obligatoire	11 %
• insatisfaction à l'égard d'un membre du personnel (école et service de garde)	25 %
• demandes ou critiques à l'égard du transport scolaire	12 %
• contestation de classement	4 %
• demande de changement d'école ou de classe	1 %
• contestation d'évaluation en vue de classement	4 %
• contestation d'un refus dans un programme à vocation	7 %
• contestation d'exclusion d'un programme sportif	1 %
• allégations de racisme, discrimination ou injustice	8 %
• contestation de conditions à respecter ou de frais à verser pour école à vocation	3%

Les plaintes se répartissent comme suit par secteur :

• maternelle, primaire et service de garde	43 %
• secondaire secteur « jeunes »	41 %
• secondaire « cheminement particulier »	12 %
• secondaire secteur « adultes »	4 %

Aucune plainte n'a mené à la rédaction d'un avis par le Protecteur de l'élève.

Dominique Paillé LL.B.
Protecteur de l'élève

5.2. Rapport d'activités du comité de parents

RAPPORT ANNUEL DU COMITÉ DE PARENTS

CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DES SAMARES

2022-2023

Préambule

Le comité de parents est institué et encadré conformément à la LIP. Il a pour fonction :

- de promouvoir la participation parentale aux activités du centre de services scolaire;
- de donner son avis sur tout sujet propre à assurer le meilleur fonctionnement du centre de services scolaire;
- de transmettre au centre de services scolaire l'expression des besoins identifiés par les représentants de chaque école et du représentant du CCSEHDAA;
- de donner son avis au centre de services scolaire sur toute question qu'elle est tenue de lui soumettre.

Le comité de parents est un regroupement qui représente les parents de notre communauté au centre de service scolaire, mais aussi dans toute la région et dans toute la province. Notre objectif est d'informer, de soutenir et d'outiller le plus de parents possible.

Consultations et formations

Nous avons tenu 8 séances par visioconférence et 1 séance en présentiel. Les sujets de consultation prévus par la loi ont été abordés, soit :

- Le calendrier scolaire
- Les objectifs, principes et critères de répartition
- Le plan triennal
- Les critères d'inscription
- La répartition des services éducatifs (jeunes)
- Les territoires desservant chaque établissement
- Les actes d'établissement (jeunes)

Nos comités, leurs représentants et l'exécutif.

<i>Présidence</i>	Audrey Rivet
<i>Vice-présidence</i>	Éric Ouimet
<i>Secrétaire</i>	Catherine Pomerleau
<i>Trésorier</i>	Bruno Gaillet
<i>CCSEHDAA</i>	Alexandra Lefebvre
<i>Comité consultatif du transport</i>	Jocelyn Deshaies
<i>FCPQ</i>	Éric Ouimet Hélène Chartier
<i>RCP3L</i>	3 officiels (AGA) : Brunot Gaillet Marc-André Côté Hélène Chartier Anne Comeau (substitut)

	Exécutif : Bruno Gaillet (représentant) Marc-André Côté (substitut)
<i>CREVALE</i>	Catherine Pomerleau

DÉSIGNATION DE TROIS (3) MEMBRES PARENTS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DES SAMARES

District 2 : Marie-Lou Racine

District 3 : Jérémie Beauregard

District 5 : Nadia Ménard

Le comité de parents est accompagné par Mme Julie Riopel, directrice générale adjointe au Centre de services scolaire des Samares. Elle est la mieux placée pour répondre à nos questionnements, vulgariser le contenu des documents, prendre note de nos suggestions. Elle invite parfois des partenaires du centre de services selon l'intérêt des parents. C'est avec la collaboration de Mme Riopel et de Mme Lachance que nous élaborons les ordres du jour.

Les écoles représentées cette année étaient les suivantes :

*les écoles représentées sont en surbrillance

**CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DES SAMARES
(ACTES D'ÉTABLISSEMENT)**

École primaire de l'Ami-Soleil	École primaire du Ruisseau
École primaire des Amis-Soleils	École primaire Sacré-Cœur-de-Jésus
École primaire de l'Aubier	École primaire de Saint-Alphonse
École primaire Bérard	École primaire de Saint-Calixte
École primaire Bernèche	École primaire Saint-Cœur-de-Marie
École primaire des Brise-Vent	École primaire de Saint-Côme
École primaire du Carrefour-des-Lacs	École primaire Saint-Jean-Baptiste
École primaire des Cascades	École primaire Saint-Joseph
École primaire du Chemin-du-Roy	École primaire Saint-Louis-de-France
École primaire Dominique-Savio (St-Esprit)	École primaire Saint-Théodore-de-Chertsey
École primaire Dusable	École primaire Sainte-Anne (Saint-Cuthbert)
École primaire des Eaux-Vives	École primaire Sainte-Anne (Saint-Norbert)
École primaire Emmélie-Caron	École primaire Sainte-Bernadette
École primaire des Explorateurs -Notre-Dame-de-Fatima	École primaire Sainte-Hélène
École primaire Germain-Caron	École primaire de Sainte-Marcelline
École primaire de Grand-Pré	École primaire de Sainte-Marie-Salomé
École primaire des Grands-Vents	École primaire Sainte-Thérèse
École primaire au Gré-des-Vents	École primaire de la Source
École primaire de l'Île Saint-Ignace	École primaire de la Source d'Autray
École primaire intégrée de Saint-Pierre	École primaire des Trois-Temps
École primaire Jean-Chrysostôme-Chausse	École primaire des Virevents
École primaire Lorenzo-Gauthier	École primaire Youville
École primaire des Mésanges	École de l'Espace-Jeunesse
École primaire Monseigneur J.-A.-Papineau	École secondaire de l'Achigan
École primaire des Moulins	École Barthélemy-Joliette
École primaire Notre-Dame (Saint-Alexis)	École secondaire Bermon
École primaire Notre-Dame (Saint-Roch-de-l'Achigan)	École secondaire des Chutes
École primaire Notre-Dame-de-la-Paix	École secondaire de l'Érabière
École primaire Panet	École secondaire du Havre-Jeunesse
École primaire de la Passerelle	École secondaire des Montagnes
École primaire des Prairies	École secondaire Pierre-de-Lestage
École primaire des Quatre-Temps	École secondaire de la Rive
	École secondaire Thérèse-Martin

Les faits saillants

- Colloque national de la FCPQ

Congrès en présentiel et en virtuel offert gratuitement aux membres du CP intéressés.

- PEVR

Nous avons travaillé en étroite collaboration avec l'équipe responsable du nouveau PEVR. Nous avons entre autres réfléchi à la mission, la vision et les valeurs que nous voulons promouvoir au Centre de services. Nous avons eu des ateliers afin d'aider à cerner les enjeux et les défis qui attendent le Centre de services. La mouture officielle a pris naissance à la fin de cette année de travail.

- Formation obligatoire pour les membres des conseils d'établissement

Depuis deux ans, le ministère de l'Éducation prend en charge la formation obligatoire des membres des conseils d'établissement qui était donnée auparavant par le service du secrétariat général du Centre de services scolaire. La formation était accessible librement en ligne.

- Formation

Nous avons créé un bottin des différentes formations disponibles pour les parents. Nous voulons travailler à étoffer et publiciser ce bottin dans l'avenir. De plus, nous avons offert gratuitement des formations payantes de la FCPQ pour la prochaine mouture du CP 2023-2024.

- Semaine d'engagement parental

Nous avons participé à la semaine d'engagement parental de la FCPQ. Nous avons offert des entrées gratuites pour le rendez-vous national et avons souligné l'engagement hors pair d'Éric Ouimet, membre émérite du comité de parents.

- Réflexion budgétaire

Nous avons organisé un atelier de réflexion afin d'orienter le plan d'action 2023-2024. Nous avons d'ailleurs proposé la création de sous-comité afin d'orienter le développement d'activités visant à faire connaître le CP ainsi que l'encadrement éventuel de dons à certains projets-écoles.

Audrey Rivet

Présidente du comité de parents

2022-2023

5

Centre
de services scolaire
des Samares

Québec 